

COMPTE RENDU

LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI À LA MAIRIE LE :

MARDI 22 JANVIER 2019 à 20 h 30

AFFICHÉ LE : **15 JANVIER 2019**

ORDRE DU JOUR :

➤ **Décisions du Maire**

➤ **Délibérations**

1. Débat Sur Les Orientations Du Projet D'aménagement et de Développement Durables.
2. Convention 2019 avec le C.A.U.E. 17.
3. Avenant n°1 à la convention pour la réhabilitation d'un ensemble de 2 Logements Locatifs Sociaux (LLS) - 10 avenue Malakoff - avec la SEMIS.
4. Admission en non-valeur / budget commune.
5. Résolution générale du 101^{ème} Congrès des Maires.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 22 janvier à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX SUR MER,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément à
l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
A la Mairie, sous la présidence du Maire Madame CARRÈRE Danièle.
Date de la Convocation : le mardi 15 janvier 2019.

PRÉSENTS : ARGUELLES José, BARRAUD Louis, BÉGOT Christian,
BORDIER Anne, CARRÈRE Danièle, CARPENTIER Lydie,
CHAMBELLAND-GODIÉ Stéphanie, CRESPIAN Marie-Annick, DEVOUGE
Stéphane, GÉNÉRAUD Jacky, GIRAUDOT Josiane, GOMIS Jacqueline,
GRASSET Jean-Michel, GUGLIERI Henri-Michel, GUIBERT Françoise,
LAZARE Muriel, LIBELLI Patrice, MARX Pierre, PALISSIER Colette,
PIERRE Annie, PUGENS Véronique, TUS Françoise, YALA Akli

ABSENTS REPRÉSENTÉS : FABY Hervé par BÉGOT Christian, NÉKADI
Frédéric par DEVOUGE Stéphane,

ABSENTS : CAMEL Ludivine, THOMAS Martine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CARPENTIER Lydie

Nombre de membres en exercice : 27 – Présents : 23 – Votants : 25

Délibération n° 2019/01.22/01

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Le conseil municipal, à l'unanimité, a pris acte des échanges sans vote,
et de la tenue du débat formalisée par la présente délibération à laquelle

est annexée le projet de PADD qui sera transmise au Préfet, publiée au recueil des actes administratifs et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Délibération n° **2019/01.22/02**

CONVENTION 2019 AVEC LE C.A.U.E. 17

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- D'adhérer au CAUE 17 pour un montant de 0,10 € par habitant,
- De s'engager à verser au CAUE 17 une subvention d'un montant de 1 250,00 € pour l'année 2019.

Délibération n° **2019/01.22/03**

AVENANT N°1 À LA CONVENTION POUR LA RÉHABILITATION D'UN ENSEMBLE DE 2 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (LLS) - 10 AVENUE MALAKOFF - AVEC LA SEMIS

Le conseil municipal a décidé, à la majorité, d'approuver la prolongation de la convention de dévolution des LLS 10 avenue Malakoff avec la SEMIS jusqu'au 30 avril 2045 et d'approuver l'acte rectificatif au bail emphytéotique.

Délibération n° **2019/01.22/04**

ADMISSION EN NON VALEUR / BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de donner un avis favorable à l'admission en non-valeur des titres numéros 2016-T-728, 2017-T-169 et 2017-T-574 pour un montant 229,44 € au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » fonction 01.

Délibération n° **2019/01.22/05**

RÉSOLUTION GÉNÉRALE DU 101^{ème} CONGRÈS DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

Le conseil municipal a décidé, à la majorité, de soutenir la résolution présentée et adoptée lors du 101^{ème} congrès des maires par l'AMF rassemblant les préoccupations et les propositions des maires de France suite aux différentes contraintes subies par les communes cette dernière année et remettant en cause leur libre administration.